27e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 21 25 MAI 1905

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(NEUVIÈME ARTICLE)

Sommaire. — Sa réception à l'Académie française, 9 novembre 1854. — L'affaire de *L'Univers jugé par lui-même* (1856).

I. — Après la lecture du premier volume de l'*Education*, Montalembert écrivait à l'évêque d'Orléans : « Je me sens confus quand je pense que je suis de l'Académie française et que vous n'en êtes pas. »

L'Académie avait toujours compté des évêques dans son sein ; mais à la mort de Mgr de Quélen l'esprit anticlérical de l'illustre Compagnie interrompit brusquement la tradition. Le christianisme toutefois avait gagné, les préjugés tombaient avec l'étude et la réflexion, un large courant de spiritualisme soufflait en même temps que le courant de la liberté et dans le même sens. Lorsque en 1852 M. Vitet vint annoncer l'élection d'Alfred de Musset au Prince-Président, celui-ci lui dit : « Je trouve qu'il manque quelque chose à l'Académie. — Quoi donc, Prince ? — Il vous manque un orateur sacré. — C'est vrai. Qui donc nous faudrait-il ? Par exemple l'évêque d'Orléans ? — Mais oui, certainement, » fit le Président. Puis, après une pause : « Et pourquoi pas l'abbé de Ravignan ? » ajouta-t-il.

L'humble Jésuite voulut n'être que Jésuite et cependant il eût été bien à sa place sous la coupole, lui qui était à sa place partout.

Le duc de Noailles pressa Mgr Dupanloup de se présenter aux suffrages de l'Académie : « Il serait heureux pour la religion, Monseigneur, honorable pour l'Académie, et précieux pour les amis que vous y comptez, de vous y voir siéger au milieu de nous. » L'honneur de la religion, la tradition séculaire qui serait ainsi renouée en sa personne furent les deux puissantes raisons qui le déterminèrent à poser sa candidature. Il fut élu le 18 mai 1854 par dix-neuf voix sur trente-deux votants, et le jour de sa réception fut fixé au 9 novembre suivant, à la veille même de son cinquième voyage à Rome.

Cette séance fut un triomphe pour l'Eglise et pour la cause catholique. « Il faut considérer, disait Louis Veuillot, qu'après l'élection de M. de Montalembert, celle de Mgr l'évêque d'Orléans, celle de M. de Falloux, maintenant assurée, un autre esprit va régner dans les régions académiques. Déjà il serait malaisé de mettre au concours certains sujets, de donner la couronne à certains livres, l'habit à certains auteurs [1]. » Et Montalembert écrit dans son *Journal :* « On sent comme un courant électrique qui va de l'orateur au public. C'est une excellente journée pour la cause de la religion, de la liberté et du bon sens [2]. »

Mais le récipiendaire fit-il un discours vraiment académique ? Ce n'était ni dans sa volonté ni dans ses moyens. Il ne possédait point l'art de disposer les nuances ni de faire briller les diverses facettes d'une idée qui cherche à éblouir par ses aspects rapides et multipliés, parce qu'elle n'est point l'intense et tranquille lumière. Ne médisons point des discours académiques, ils sont presque toujours à lire. Ils reflètent la pensée et le goût du temps, ils sont écrits en bonne langue et plusieurs demeurent de laborieux chefs-d'œuvre de style. Mais ce qui les caractérise, c'est la finesse des traits, l'atténuation savante du mot propre, pour faire accepter un jugement sévère, et ces admirables mouvements tournants par lesquels on oblige à capituler avec grâce un adversaire, souriant, en homme bien élevé, de sa propre défaite.

Mgr Dupanloup avait mieux à faire. Il parut entre ses parrains, Montalembert et le comte Molé, « la figure ouverte et d'une rare bonté, » dit le lendemain le *Journal des Débats*, et il parla en évêque.

« C'est un évêque plutôt qu'un littérateur qui a été l'objet de votre choix, » dit-il. L'Eglise toute-

[1] Louis Veuillot, *Mélanges*, 1re série, t. vi, p. 202.
[2] *Journal* de Montalembert. Voir Lecanuet, t. iii, p. 36.

fois ne dédaigne pas les lettres humaines, bien qu' « elle cultive avant tout les lettres divines. »

Que sont en effet les lettres? Simplement la pensée et la parole de l'homme sur la terre : mais après la pensée et la parole de Dieu, rien n'est plus grand...

Fidèle à ses traditions, l'Eglise, Messieurs, n'a jamais délaissé celle-là : toujours elle a commandé à ses ministres l'étude des lettres humaines; elle a fait plus, et Dieu lui réservait la gloire de devenir elle-même l'institutrice des nations, d'enseigner la grammaire et la rhétorique, le grec et le latin aux peuples barbares, en même temps qu'elle les élevait par l'Evangile, et formait ainsi ces grandes nations modernes si éclairées, si polies, si savantes : les reines du monde civilisé !

Dans la grammaire, — c'est-à-dire la littérature, — il signale avec saint Augustin une force presque divine, *grammaticæ pene divinam vim*, et montre qu'il y a « du divin dans l'homme », car il est fait à l'image de Dieu : « D'une seule de ses pensées, d'un seul de ses regards où reluit la flamme de l'intelligence, l'homme exprime Dieu plus que nulle autre créature, mieux que l'univers entier : le regard du soleil, tout éblouissant qu'il est, ne reflète pas le rayon divin qui brille dans l'œil d'un enfant. »

Les païens mêmes ont connu « quelque chose des clartés divines. »

Je puis et je dois déplorer l'abus qu'ils firent souvent de leurs hautes facultés; je puis et je dois compatir à l'impuissance de leurs efforts ; mais je ne puis ni mépriser en eux, ni flétrir les dons du Créateur. Je ne me sens pas le courage de réprouver, d'avilir, sous le nom de paganisme, ce qui fut dans ces grands siècles le suprême effort de l'humanité déchue pour ressaisir le fil brisé des traditions anciennes, et retrouver la lumière que Dieu y faisait encore briller comme un dernier et secourable reflet de sa vérité, *afin de ne pas se laisser sans témoignage au milieu des nations*, et de montrer que la créature tombée n'était pas éternellement déshéritée des dons de son amour.

Ces paroles furent saluées par des battements de mains :

— Je suis heureux, Messieurs, de ces applaudissements, dit-il, car c'est à une parole même des Livres saints qu'ils s'adressent.

Et il continue à parler de la lumière supérieure « que cherchait Virgile par delà les cieux mortels, » à s'affirmer « fils de la lumière » parce qu'il a l'honneur et le bonheur d'être chrétien : « Je suis le disciple d'un maître qui ne veut pas qu'on éteigne le flambeau qui fume encore, et je respecte le roseau pensant, tout brisé qu'il est. »

Après avoir glorifié la grammaire il célèbre le dictionnaire, et « le bon sens des mots. » Les idées fausses n'entrent dans le monde que par l'usurpation et l'altération des mots justes. Alors les hommes appellent le mal bien et le bien mal; c'est le prodrome des grandes catastrophes. « Pour que l'idée vraie rentre alors dans ses droits il faut parfois l'intervention du ciel même, il y fallut un jour une révélation, un Jésus-Christ, des apôtres et des martyrs : le triomphe de la vérité est à ce prix. »

Il succédait à Pierre-François Tissot, un ancien terroriste, athée et matérialiste, mais grand admirateur de Virgile. Pour le louer il ne put guère invoquer que Virgile, et seulement à la fin de son discours :

J'ai peu parlé de lui jusqu'à présent, Messieurs : ce lieu, votre présence, les pensées qu'elle inspire, ce grand auditoire, ce grand sujet m'ont entraîné.

Je puis toutefois le dire : c'est avec un réel et consciencieux intérêt que j'ai étudié M. Tissot dans ses principaux écrits. Je parle ici devant des hommes à qui l'expérience de la vie a appris ce qu'elle m'a enseigné à moi-même : et l'on me croira si je dis qu'en lisant les ouvrages de mon prédécesseur je n'y ai point cherché nos dissentiments. C'était au moins inutile. Je n'aime point la contention avec les vivants : j'en aurais horreur avec ceux qui ne sont plus. Non, j'ai cherché dans M. Tissot ce qui aurait pu être notre rapprochement possible, s'il m'avait été donné de le rencontrer dans ce monde.

J'ai fait avec lui ce que je fais avec tout homme, avec toute âme qu'il plaît à Dieu de placer sur ma route : ce que je cherche d'abord, ce n'est pas ce qui sépare, c'est ce qui rapproche ; ce n'est pas la querelle, c'est l'accord. Ce sont les points de départ communs : puis j'aime alors à marcher de concert à la conquête d'un accord plus parfait dans la vérité.

Eh ! mon Dieu ! il faut quelquefois si peu de chose pour se rapprocher et s'entendre ! Je ne connais guère de mur de séparation si élevé, de barrière si insurmontable qui ne s'abaisse devant le bon vouloir...

Quelle bénédiction s'il eût ainsi présenté à certains grands catholiques cette main qu'il tendait si généreusement aux mécréants !

« Evêque, dit-il en terminant, je porte un fardeau que les temps où nous sommes sont loin d'alléger. Je me dois avant tout à ces milliers d'âmes qui me sont confiées, et dont le gouvernement est si multiple et si laborieux. La parole de Dieu qu'il faut porter aux villes et aux campagnes; les pauvres dont il faut rechercher les misères; la guérison des consciences; le soin de courir après tant de malheureux égarés dans le monde où ils vivent *sans Christ et sans Dieu;* le soin plus doux, quoique pénible aussi, d'élever cette jeunesse qui aura été sur cette terre mon premier et mon dernier amour : voilà, Messieurs, plus de labeurs qu'il n'en faut pour accabler des forces plus grandes que les miennes. »

Dans son *Journal*, Montalembert qualifie ce discours de « médiocre. » Ce jugement est sûrement exagéré. L'impression qui l'a fait porter, c'est l'opposition, à ces paroles simples et fortes, de la splendeur de la réponse de M. de Salvandy :

C'est en effet l'Evêque que nous avons appelé au sein de l'Académie, l'Evêque respectable et cher à l'Eglise de France, nous la retraçant par le zèle et la foi, par les exemples et les doctrines ; toujours prêt à combattre comme un soldat, je me trompe, comme un pontife, pour sa cause ; tantôt revendiquant pour elle, au delà de l'esprit du temps, l'éducation de la jeunesse ; tantôt poussant à Rome nos soldats, pour sauver du suicide la Ville Eternelle et lui restituer la triple couronne au milieu des nations : aujourd'hui même prêt à nous quitter pour y porter le tribut de votre dévouement et de votre foi ; et, en même temps, nous avons voulu honorer en vous le disciple, le maître enthousiaste de ces belles études qui sont le plus noble instru-

ment de l'homme et le plus puissant; également nourri des trois antiquités, biblique, grecque et latine; donnant au jeune clergé de notre époque cet utile exemple; compté au nombre des docteurs et des orateurs renommés; instituteur consommé de la jeunesse, écrivain... Mais qu'apprendre à une assemblée qui vient de vous écouter ?

Ensuite, quel magnifique éloge de l'Eglise, « l'armée de l'intelligence, de la charité et de la conscience, » qui combat obstinément « contre l'ignorance, contre la corruption et l'abrutissement trop facile des hommes dans tout l'univers; » qui lui parle « d'infini, d'immortalité de l'âme, de justice divine, de bienveillance réciproque, des vertus domestiques, des devoirs sociaux, de dignité humaine! » — « Retranchez à chacun de nos clochers la chaire évangélique! Qui agitera ces grandes questions? Qui tentera de faire vibrer ces grandes cordes de l'âme humaine? »

Vous êtes prêtre, Monsieur; vous l'êtes dans votre existence entière, et c'est vous qui avez défini le sacerdoce, *l'apostolat qui prêche, qui combat, qui se dévoue, qui se sacrifie.* Vous avez oublié un mot : *qui enseigne...* Oubli étrange, car c'est un autre emploi perpétuel de vos forces et de vos lumières qu'il me reste à considérer. C'est un second apostolat qui a tenu tant de place dans votre vie qu'il aurait suffi à la remplir tout entière. Vous avez été, pendant plus de vingt-cinq années, un corps enseignant à vous seul, menant de front les deux missions du ministère évangélique et de l'éducation de la jeunesse, de manière à ce qu'on eût pu vous croire tout entier à chacune d'elles...

M. de Salvandy était meilleur littérateur et chrétien qu'homme d'Etat. Il n'oublie rien de ce qui honore le sacerdoce en Mgr Dupanloup. Afin de montrer ensuite l'union naturelle de l'Eglise et des lettres, il rappelle Mgr de Quélen, Fénelon, si chers à l'évêque d'Orléans; puis, s'étendant sur ses ouvrages, il loue spécialement le *Traité de l'Education* qu'il le presse de terminer, tout en ajoutant ce conseil : « Ne laissez pas se survivre dans une œuvre qui doit durer toujours les réminiscences animées de luttes qui ne sont plus! » Enfin il l'engage à rassembler tous ses écrits pour qu'ils parlent « à ce grand auditoire de la France. » — « Vous avez pour parler à ce pays de tout ce qui l'émeut, la foi, la patrie, la vertu, la justice, la gloire, un langage d'une trempe, d'une puissance, d'une splendeur à part. Mais rassurez-vous, ce langage, je ne vous en reporte pas la gloire. Je sais qu'il n'est pas le vôtre. Il est emprunté à la région où vit toujours votre pensée, aux livres qui nous en sont venus, aux divines Ecritures. »

Cette outrance dans l'éloge avait ses causes, et prétendait aux allusions. Mgr Dupanloup était l'élu de l'opposition à l'Empire, il fut donc félicité par tous les journaux de l'opposition, qui étaient tous irréligieux. M. de Salvandy, d'autre part, avait souvenance des luttes de 1850 pour la liberté de l'enseignement et de la querelle retentissante des classiques. Cela perçait à travers son discours et mieux encore à travers celui de l'évêque d'Orléans. On soulignait surtout les phrases touchant les auteurs païens. Louis Veuillot ne voulut point se reconnaître visé, il n'entendit faire valoir que le triomphe des catholiques dans cette journée. Il n'oublia point toutefois la juste mise au point où il excellait. On avait parlé de l'alliance de l'Eglise et des lettres enfin renouée. « Cette alliance très antique en effet, dit-il, a toujours été très troublée, » et il le montra par des citations fort à propos prises du discours de réception à l'Académie de Bossuet. Cette question vidée il formule ses réserves : « Les objections sont permises contre un discours académique; Mgr l'Evêque d'Orléans nous en a lui-même avertis dans une occasion mémorable pour nous. » Et sans s'attaquer « à un chef-d'œuvre encore tout chaud de l'encens public, » il dit ce qu'il pense des païens. Il y a de l'or dans le fumier de Virgile, d'Horace et des autres. « Que fait Mgr Dupanloup? il a extrait cet or. » Mais il ne s'est pas même appliqué à prendre modèle sur eux : « Rien n'est moins cicéronien que son discours. Il est vif, plein de choses, ingénieux, touchant à tout : *non sufficit orbis;* mais c'est une éloquence éminemment moderne, et fort éloignée de l'antique. »

De même, pour le discours de M. de Salvandy, « les périodes sont plus amples et plus travaillées, il a davantage la marque de l'artisan, il se ressent plus de l'étude du dix-septième siècle. C'est très beau, ce n'est point de l'antique. Ainsi voilà deux hommes, tous deux en réputation d'éloquence, qui prouvent tous deux, par leur français, que le grec et le latin ne leur sont pas nécessaires, ou ne leur ont pas servi... Si donc nos illustres académiciens nous ont charmé par la belle ordonnance de leurs harangues, le mérite n'en est qu'à eux, comme les traits brillants dont ils les ont semées. »

M. Tissot était un fanatique de Virgile, mais « le moindre vestige d'éducation chrétienne » eût fait plus que toutes les bucoliques « pour réveiller cette âme engourdie. » — « De quelle voix Mgr Dupanloup le crierait à ceux de ses nouveaux collègues qui voudraient croire que c'est assez de connaître Virgile et les littératures comparées! Pour la vie éternelle, leur dirait-il, ne vous y trompez pas, un peu de catéchisme vaut mieux que beaucoup de littérature. *Quoniam non cognovi litteraturam, introibo in potentias Domini,* chantait David. »

Il y avait de la boutade sous ces paroles, — car David n'était point dépourvu de littérature, — mais Louis Veuillot tenait à établir que les Ecritures sont plus précieuses pour la formation littéraire que les classiques païens. Il le prouvait par M. de Salvandy lui-même qui attribuait la beauté du langage de l'évêque d'Orléans à la Bible, et par l'exemple de Bossuet : « Il était déjà, dit le P. de la Rue, tout rempli des idées des poètes et des orateurs, lorsque Dieu déposa comme par hasard une Bible sous ses yeux et lui fit sentir si vivement l'élévation de cette divine parole au dessus de tous les discours humains, que ce mo-

ment lumineux le frappa pour le reste de sa vie. Il demanda le livre et ne cessa point de l'étudier, s'appliquant cet ordre général du Seigneur au peuple hébreu : « Ces paroles que je t'adresse seront gravées dans ton cœur. Tu les auras toujours en vue... » Ordre qu'il accomplit depuis littéralement. »

Son intention intime d'ailleurs il la confie à l'un de ses amis, M. l'abbé Delor. Il n'agissait point par animosité, mais par des considérations bien supérieures : « J'ai vu un homme du dehors, avec peu de fond en réalité, travaillant sans cesse et par tous les moyens permis à se donner une importance qu'il ne doit pas avoir, et j'ai réduit à leur juste valeur les pouvoirs illimités que s'attribuait ce plénipotentiaire de la religion dans l'empire des lettres, afin qu'on n'allât pas s'imaginer que traiter avec lui c'était traiter avec tout le monde. Voilà mon but. » (4 décembre 1854).

II. — Il serait difficile d'admettre que Mgr Dupanloup ne garda point quelque ressentiment de cet article, qui fut suivi d'un autre où l'éloquence chrétienne était exaltée en Mgr Gerbet. Au commencement de 1856, un obscur pamphlétaire — converti depuis — Eugène Jacquot, qui signait Eugène de Mirecourt, entrepreneur de « biographies d'hommes célèbres, » écrivit une monographie de Louis Veuillot où il insultait la mère et le fils. Cette œuvre basse fut publiée dans le *Moniteur du Loiret*, rédigé par M. Lavedan, — qui signa plus tard dans le *Figaro* Philippe de Grandlieu, — un ami particulier de l'évêque d'Orléans. Celui-ci le pria de cesser la publication, ce qu'il s'empressa de faire, par égard, disait-il, pour « la charité et la sagesse de son illustre et vénérable évêque. » La « charité et la sagesse » eussent exigé qu'on n'accueillît point l'injure ni la calomnie contre une honnête femme. Louis Veuillot se fâcha et il écrivit à M. Lavedan comme il savait : « La lettre de Monseigneur votre évêque et vos commentaires m'obligent à protester contre cette *charité* que je n'ai sollicitée de personne et que je n'accepte pas de vous... Quant à ma vénérée mère, sachez, Monsieur, qu'elle a travaillé, comme son mari, pour élever, sans demander secours à personne, quatre enfants qui n'ont jamais rougi d'elle ni de leur nom. Sachez et publiez pour expier votre injure, que dans son humble condition, cette vaillante femme sut enseigner à ses enfants l'amour de la justice et le courage dans la pauvreté. »

Cette attaque était tellement vile que l'opinion prit parti pour Louis Veuillot et que Mgr Angebault, évêque d'Angers, — qui n'était point des amis de l'*Univers*, — lui adressa une lettre à la fois affligée et indignée.

Ensuite c'est M. de Falloux qui écrit une brochure : *Le parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu*, où il insinuait que « le journalisme religieux » était « vendu au gouvernement. » Dans les salons il répandait volontiers que le rédacteur en chef de l'*Univers* recevait de l'argent de l'Empire, ajoutant même qu'il menait une vie scandaleuse. Mais tout cela n'était que l'amorce du libelle diffamatoire, *L'Univers jugé par lui-même*, ou *Etudes et documents sur le journal l'Univers de 1845 à 1855*, un volume in-8o de 211 pages, publié chez Dentu fin juillet 1856.

C'était des extraits de l'*Univers* savamment triés, isolés du contexte et des circonstances, agencés en habit d'Arlequin, mais pour donner à Arlequin des allures de conspirateur et d'assassin. On connaît le mot de Talleyrand : « Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme et je le fais pendre. » Les auteurs anonymes avaient puisé dans la collection de dix années d'un journal des lignes disparates qu'ils avaient arrangées pour les rendre révolutionnaires, hérétiques et grossières.

Ce pamphlet renfermait sept chapitres :

L'*Univers* et l'esprit révolutionnaire juqu'en 1852.
L'Eglise et la Démagogie.
La liberté illimitée de conscience et des cultes, du phalanstère et des clubs.
L'Eglise et l'Etat.
L'*Univers* et la liberté constitutionnelle.
L'empire des injures.
La Conclusion.

L'*Univers* était donc un journal révolutionnaire, applaudissant jusqu'à l'assassinat, soutenant le fouriérisme, théoriquement et pratiquement athée, fanatique d'absolutisme, faisant profession d'outrager tout ce qui est respectable et grand. Ses rédacteurs « calculateurs et bas n'ont respecté que la force, n'ont admiré que ce qu'ils ont craint. » Louis Veuillot était un disciple de Danton et de l'Arétin, de l'Arétin surtout qui au seizième siècle, « insulteur public, » exerça « l'empire de l'insolence. » Heureusement qu'il rencontra alors un prélat, Carafa, évêque de Chesti, pour le dénoncer à la vindicte publique. « Ce prélat dut expier son courage par les sarcasmes, les injures et les huées dont lui et les siens, surnommés dérisoirement *Chestini*, furent poursuivis pendant longtemps. Mais enfin le bon droit, le bon sens et la vertu l'emportèrent ; un terme fut mis au scandale de l'Eglise, l'heure de la justice arriva et le pamphlétaire s'éteignit dans l'oubli de ceux-là mêmes qui l'avaient le plus redouté et flatté.

« Cette heure est venue pour l'*Univers*. »

Ce pamphlet était hautain, plein de confiance justicière, comme s'il se fût donné une mission et eût été sûr de l'approbation de l'épiscopat, surtout de l'impunité. Imprimé avec luxe, il fut envoyé à tous les évêques, et les deux premiers exemplaires allèrent à l'adresse de Mgr Sibour.

Louis Veuillot était absent. Son frère lui annonce le 22 juillet l'apparition du libelle, où il croit reconnaître « le style et la manière de faire » de Mgr Dupanloup. Le 23 il obtient un entretien du Nonce, Mgr Sacconi, qui demeure

d'accord que, suivant le mot de Mgr Parisis, « c'est un coup de poignard dans l'ombre. » — « Attendez-vous, ajoute le prélat, à de nouvelles manœuvres contre vous. Dernièrement un des hommes du *Correspondant*, je ne puis pas vous le nommer, mais c'est un ecclésiastique, s'est emporté au point de s'écrier ici, dans mon cabinet : « Nous saurons bien forcer Rome à parler, et à parler contre l'*Univers !* » Mais il y a vingt-deux évêques disposés à vous défendre, sans compter les neutres, toujours mécontents de ceux qui provoquent le bruit. L'Encyclique *Inter multiplices* est encore trop récente... »

A l'*Univers* on confronte les textes et l'on constate qu'ils sont falsifiés, dénaturés, et qu'on peut faire au moins à l'éditeur — puisque les auteurs se cachent — un procès en diffamation. Mais quel travail que celui de les rétablir, et d'abord de les chercher, car les indications de sources sont généralement insuffisantes ! Le truquage est parfait. « Ces citations amalgamées avec un art malhonnête sont en outre maquillées de points suspensifs, de lettres *italiques*, de lettres CAPITALES, de majuscules, de points d'exclamation, de manière à donner une physionomie saisissante et coupable aux choses les plus innocentes du monde... D'autres portent des accusations si monstrueuses qu'elles devaient mettre en défiance tout homme sensé [1]. »

Chaque jour l'*Ami de la Religion* par la plume de l'abbé Sisson exaltait l'anonyme pamphlet. Mgr Parisis lui écrivit le 3 août une lettre sévère : « Si l'*Univers* était ce qu'on dit, et n'était que cela, son procès serait tout fait : il faudrait le supprimer. Eh bien ! je ne crains pas de le proclamer comme une profonde conviction, la suppression de l'*Univers* serait pour la religion un malheur public. »

C'est par des procédés semblables que les ennemis de la religion parvinrent au dernier siècle à supprimer la Compagnie de Jésus. D'abord les philosophes l'attaquèrent « au nom des intérêts les plus sacrés de la vérité divine, de la sécurité des souverains et de la paix du monde catholique ; » ensuite des hommes très croyants, « qui étaient devenus sans y réfléchir les plus puissants auxiliaires de l'impiété, pour faire triompher un projet qui était devenu le leur, » s'y prirent précisément comme on le fait à l'égard de l'*Univers :*

Ils méconnurent et s'efforcèrent de faire oublier les services rendus par les Jésuites ; puis ils allèrent déterrer dans quelques-uns de leurs livres quelques phrases plus ou moins hasardées ou malheureuses et ils dirent fièrement au monde : « Telle est la doctrine de l'infâme Compagnie de Jésus ! » et comme le monde de son côté, bien que perdu par le scepticisme et par la débauche, ne manquait pas de dire, dans son hypocrite sagesse, que la morale des Jésuites était pour lui un scandale et leur existence un sujet de trouble, les chrétiens dupes ou passionnés dont nous parlons en concluaient qu'en effet le monde serait bien meilleur si les Jésuites n'existaient pas, et que l'honneur de l'Eglise aussi bien que la paix publique exigeait leur suppression [1].

Sans doute, il n'entend pas comparer « les glorieux et gigantesques travaux des Jésuites aux humbles labeurs des rédacteurs d'un journal, » mais les services rendus à l'Eglise par l'*Univers* sont considérables ; il l'a rencontré partout, les missionnaires de Chine ou d'Océanie ne connaissent que lui.

« Qu'il vienne tout à coup à disparaître : quel vide, quel isolement, quelle stupeur ! Qui est-ce qui le remplacera ? Quand est-ce qu'une feuille catholique aura conquis une position semblable ou équivalente ? »

Il faisait encore remarquer que l'*Ami de la Religion,* dans toutes les questions de rationalisme ou d'enseignement, « avait toujours eu le triste avantage de plaire aux mécréants ou aux indifférents, tandis que l'*Univers* avait eu la gloire de leur déplaire. » — « Je ne vois du côté de l'*Univers* que des chrétiens, et pas un seul incrédule. Je vois de votre côté toute la foule des libres penseurs, sans aucune exception. Seulement plusieurs d'entre eux vont plus loin que vous, mais du même côté ; est-ce que cela ne vous donne pas de l'inquiétude ? »

D'ailleurs, pour ce qui regarde le procédé des citations, « l'auteur des *Provinciales* vous a devancés dans cet art facile. J'ajoute que vous ne l'avez pas égalé. »

Cette lettre forte et inattendue jeta un désarroi momentané dans le parti. L'abbé Sisson se ressaisit et osa prétendre que Mgr Parisis parlait simplement comme avocat de l'*Univers.* Il lui répondit, et poussa la hardiesse jusqu'à demander à l'évêque d'Arras que sa réponse parût dans l'*Univers.* Le prélat y consentit, — en quoi il fit preuve de condescendance excessive, — mais en même temps il autorisait Louis Veuillot à publier cette déclaration :

« Si j'ai parlé, c'est comme évêque, et non comme publiciste... Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique qui depuis vingt ans porte de plus en plus la défense de l'Eglise dans toutes les parties du monde et que l'on veut faire briser par ceux mêmes à qui elle est dévouée. — J'ai vu des passions violentes et d'incroyables illusions au service de ce projet détestable, et j'ai jeté le cri d'alarme; voilà tout le secret de ma lettre. » (8 août 1856).

Les cardinaux Gousset, de Villecourt, Donnet, de Bonald, Nos Seigneurs Doney, Jolly-Mellon, Pie, Gerbet, Rœss, Guerrin et plus de vingt autres firent écho à la vaillante parole de l'évêque d'Arras ; le doux évêque de Saint-Claude, Mgr Mabille, exécuta l'abbé Sisson :

[1] *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, t. III, p. 101.

[1] *Mélanges*, 2e série, t. III, p. 435.

Vous prétendez, lui écrivit-il, que l'*Univers* est violent, qu'il vomit sans cesse le sarcasme et l'injure, etc. Vous tous qui le combattez, êtes-vous donc des modèles de modération ? N'avez-vous pas vos colères et vos emportements ? Vous le provoquez sans cesse, vous ne lui laissez aucun moment de repos, vous ne le respectez ni dans ses intentions, ni dans la personne de ses écrivains... Vous prenez dans ses pages des phrases, des lambeaux de phrases qui n'ont plus leur vrai sens, et qui se prêtent au sens que vous voulez qu'on y voie... Et vous voudriez qu'il gardât le silence ! Si usant de son droit et de l'esprit que Dieu lui a donné, il démolit vos raisonnements et leur imprime les stigmates du ridicule, vous lui en faites un crime. Est-ce là de l'équité ?...

Notre conviction profonde est que l'*Univers* n'a jamais eu d'autre politique que celle de l'Eglise...

L'esprit, le temps, les forces que vous dépensez chaque jour à le poursuivre, réservez-les pour donner plus de valeur à vos publications.

Pie IX se montra « très content » de la lettre de l'évêque d'Arras. « Elle est sage, modérée et très solidement raisonnée, » dit-il au cardinal de Villecourt, et il faisait dire à Louis Veuillot par le P. Alphonse, visiteur général des Capucins : « Qu'il persévère dans la voie où il est. Je lis l'*Univers* et je l'aime. » Mais l'abbé Sisson — le « sot Sisson » ainsi que l'appelait Mgr Depéry, de Gap — ne désarmait pas. Pour en finir, le rédacteur en chef de l'*Univers* annonça qu'il soumettait les falsifications du libelle aux tribunaux. Il assigna donc leur éditeur, Dentu, la seule personne qui ne fût point masquée. Cette mesure gêna considérablement les auteurs, qui espéraient l'impunité tout en gardant la liberté de l'injure.

III. — Le procès marchait, en correctionnelle ; alors ils songèrent à proposer un tribunal arbitral de neuf membres, presque tous hostiles à l'*Univers*. Louis Veuillot le refusa. « Pour en finir, ajouta-t-il, le moyen le plus simple est que Mgr Sibour me défende de donner suite au procès. L'*Univers* obéira et retirera sa plainte. » Mais l'archevêque de Paris, par ailleurs favorable à l'abbé Sisson et à sa cause, n'entendait pas s'engager. Le procès entamé au mois d'août fut renvoyé au 25 novembre, à cause des vacances. Alors Dentu s'émut, il ne voulait point accepter devant la justice la responsabilité d'une œuvre qui n'était pas la sienne. Force fut donc à quelqu'un de se présenter. Ce fut l'abbé Cognat qui parut. Peu s'en fallut que l'*Ami de la Religion* ne le transformât en héros. L'*Univers* eut de l'ennui parce qu'il amenait un prêtre sur le banc des accusés. Mgr Parisis qui était de passage à Paris, comprenant ces scrupules, pria Mgr Sibour de faire accepter à l'abbé Cognat la note suivante :

« La brochure intitulée *L'Univers jugé par lui-même* ne sera pas réimprimée.

« Les rédacteurs de l'*Univers* retirent leur plainte et s'engagent à ne plus revenir sur ce sujet dans leur journal. Ils se réservent seulement de publier un volume de simples documents. »

L'archevêque de Paris estima que cette note était acceptable, mais il refusa d'intervenir.

Un catholique notable, mêlé à beaucoup de bonnes œuvres, M. Marziou, s'interposa, mais l'*Univers* ne lui accorda point le mandat précis qu'il désirait. M. Cognat voyant l'attitude indécise du journal prétendit que celui-ci reculait, non devant le caractère sacerdotal, mais devant « *trente-deux évêques*. » M. Cognat y gagna une assignation. Alors M. Marziou revint à l'*Univers* porteur de deux notes équivoques. La première, signée de M. Cognat, disait :

Je n'ai entendu rien dire d'injurieux contre la personne des rédacteurs de l'*Univers*, et je me déclare prêt à faire droit à toutes les réclamations *légitimes* qui pourront être présentées, soit contre le sens que j'ai cru pouvoir attribuer à certains textes, soit contre certaines appréciations qui y sont énoncées.

La seconde, qui devait être signée par le gérant de l'*Univers*, était ainsi conçue :

M. l'abbé Cognat déclarant qu'il n'a rien entendu dire d'injurieux contre la personne des rédacteurs du journal, et étant prêt à faire droit à toutes les réclamations légitimes qui pourront lui être présentées, l'affaire doit désormais se traiter entre nous, et il n'y a plus lieu de la déférer aux tribunaux.

Louis Veuillot accepta la première, mais non la seconde, qui supprimait définitivement la garantie des tribunaux, dont l'abbé Cognat avait une peur visible. Il y substitua ce texte :

La déclaration (de M. Cognat) ne laisse plus lieu au procès. Toutefois les rédacteurs de l'*Univers* et spécialement le rédacteur en chef, déclarent que le procès n'avait pas du tout pour objet, dans leur intention, d'obtenir satisfaction des injures, mais uniquement de faire constater la nature des textes tirés du journal. Cette constatation sera faite dans un recueil qui sera ultérieurement publié.

M. Cognat reconnaissait donc qu'il était l'auteur du pamphlet, et il formulait des excuses dont cette note accentuait la portée. On la remit à M. Marziou en lui disant :

— Il est bien entendu 1° que l'abbé Cognat ne réimprimera pas sa brochure, 2° qu'il n'y aura plus de polémique dans les journaux, 3° que le recueil de documents publié par l'*Univers* se composera des lettres de NN. SS. les évêques ayant trait à l'*Univers jugé par lui-même*, et enfin de la confrontation des textes aussi développés que l'*Univers* le voudra. Ces conditions toutefois ne seront pas publiées, par égard pour M. Cognat, mais il se rendra chez un tiers, qui lui était désigné, pour prendre l'engagement de les observer.

Le lendemain, M. Marziou rapportait la note proposée par l'*Univers* avec l'acceptation signée de M. Cognat, mais celui-ci n'avait pas jugé nécessaire de se rendre chez le tiers désigné.

Louis Veuillot eut le tort de ne pas insister. Car les notes furent publiées tardivement par l'*Ami de la Religion* avec quelques légères modifications,

mais surtout avec un étrange commentaire de l'abbé Sisson :

« L'*Univers*, disait-il, s'efforcera donc de *se justifier* contre les griefs que l'auteur de la brochure a trouvés *dans la collection* même de ce journal, et l'auteur de la brochure, de son côté, aura à *modifier* son œuvre d'après les réclamations *trouvées légitimes.* » (12 décembre).

Eugène Veuillot, à la lecture de cet entrefilet, courut chez l'abbé Cognat avec Du Lac et lui remit ce billet de Louis Veuillot : « J'ai besoin de savoir positivement dès ce soir si cet article a obtenu votre assentiment. Veuillez donc me dire si l'interprétation de l'*Ami* est celle que vous donnez vous-même aux notes publiées dans l'*Univers* vendredi dernier. » Et il réclamait une réponse écrite.

M. Cognat prétendit ne pas comprendre le but de cette lettre. Il n'avait parcouru l'article que superficiellement. Il avait écrit son livre sans aucune pensée de haine pour personne ; aucune réclamation légitime, pensait-il, ne pouvait lui être adressée, parce qu'il avait fait sérieusement son travail. Cependant, peut-être en réimprimant son livre ajouterait-il quelques notes.

— Eh bien ! lui dit Eugène Veuillot, je vous invite à vous trouver demain au tribunal. L'*Univers* devait y paraître pour se désister, il y paraîtra pour persister.

Ce mot le troubla et le fit sursauter : il s'était imaginé que la plainte était retirée et l'affaire finie.

IV. — La cause fut plaidée le 24 devant la sixième chambre du tribunal correctionnel. Mgr Sibour et Mgr Dupanloup, qui patronnaient ouvertement l'abbé Cognat, lui avaient procuré comme défenseur M. Dufaure, ancien ministre, un avocat retors, à l'organe nasillant, à la dent très dure, un des maîtres du barreau. L'avocat de l'*Univers* était un débutant, Me Josseau, mais admirablement documenté. La foule était considérable. Aux premiers rangs on remarquait le général de Cotte, aide de camp de l'empereur et ami de Louis Veuillot.

Me Josseau parla pendant deux audiences, il montra les falsifications, fit toucher du doigt les savantes perfidies, lut — fort bien — plusieurs articles du rédacteur en chef de l'*Univers*, qui furent applaudis. Quand il reprocha à l'abbé Cognat d'avoir comparé Louis Veuillot à l'Arétin, l'accusé parut s'écraser sur son banc, tant il était gêné et de piteuse mine. L'avocat obtint un grand succès que le talent de M. Dufaure n'entamerait pas, car il avait pièces en main. Au surplus Louis Veuillot avait préparé une réplique.

Mais un crime épouvantable absorba soudain toute l'attention et frappa d'horreur toutes les âmes catholiques : le 3 janvier, Mgr Sibour était assassiné par Verger, un prêtre, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont. Dès le lendemain, l'autorité ecclésiastique qui protégeait l'abbé Cognat, fit entendre à l'*Univers* que les circonstances réclamaient un arrangement. M. Buquet, — vicaire capitulaire avec MM. Surat et Darboy, — dépêcha au journal l'abbé Dedoue, un ami de l'*Univers*. Mgr de Bonnechose, évêque d'Evreux, et Mgr Léon Sibour, cousin de l'archevêque, intervinrent dans le même sens. Louis Veuillot consulta son avocat et ses principaux collaborateurs, et il se résigna, sans enthousiasme, à clore cette affaire. Mais il rappela les conditions précédentes et les maintint : M. Cognat ne réimprimerait pas sa brochure et l'*Univers* publierait ses documents.

Connaissant la mauvaise foi de ses adversaires, il régla avec soin les conclusions de l'arrangement et la manière précise de l'opérer :

> Nous annoncerons notre désistement au tribunal d'abord, dit-il, et nous le ferons connaître le lendemain par la voie du journal. Il doit être entendu que l'avocat de M. Cognat ne prendra pas la parole pour donner des explications à la suite desquelles l'arrangement pourrait recevoir une couleur que nous aurions à contester. Nous lirons simplement la note convenue, nous dirons qu'il n'y a plus de procès, et on se retirera.

La défiance était manifeste, cependant on ne s'en plaignit pas. Louis Veuillot demanda de plus un engagement public de l'abbé Cognat de ne pas réimprimer sa brochure. Cette fois les vicaires capitulaires réclamèrent :

— M. l'abbé Cognat s'engage, dirent-ils, à ne pas la réimprimer, à ne pas répondre aux documents que vous publierez. Mais cet engagement ne sera pas publié, parce que nous le garantissons.

Cette requête était signée L. Buquet, A. Surat, G. Darboy.

Louis Veuillot n'y accéda point, car promettre publiquement de ne pas réimprimer la brochure, c'était la désavouer, et il tenait à ce désaveu implicite mais public. Il répondit nettement à M. Buquet :

« L'insistance de M. l'abbé Cognat pour le secret nous a effrayés. On ne peut comprendre pourquoi il trouve honteux de publier ce qu'il trouve sans doute honorable de promettre. »

Il offrit même de renoncer à la publication des documents. Toutefois il maintenait les conditions imposées et le protocole de l'audience : « L'avocat de l'*Univers* lira la *note convenue :* l'avocat de M. Cognat *ne prendra pas la parole :* il n'y aura plus de procès, et l'on se retirera. »

Ce luxe de précautions paraît offensant et exagéré, on verra qu'il était nécessaire et qu'il ne suffit pas.

Le 13 janvier 1857 l'affaire fut donc appelée, et Me Josseau lut la note convenue :

> M. l'abbé Cognat et MM. les rédacteurs de l'*Univers* prenant en considération les conseils bienveillants qui leur ont été donnés et cédant aux sentiments qu'inspire l'affreuse catastrophe qui a consterné toutes les âmes chrétiennes, renoncent : M. l'abbé Cognat à réimprimer la brochure intitulée *L'Univers jugé par lui-même*, et MM. les rédacteurs de l'*Univers* aux poursuites en diffamation dirigées par eux contre l'auteur de cette brochure, ainsi qu'à l'impression des documents préparés pour la cause.
>
> L'abbé Cognat.
> Barrier.

On était demeuré d'accord que ce serait fini ainsi et que M. Dufaure ne parlerait pas. Or, au grand étonnement des rédacteurs de l'*Univers*, il se leva soudain et lut cette lettre à l'abbé Cognat, datée de l'archevêché, le 12 janvier, et signée « Buquet, vicaire général capitulaire » :

Monsieur l'abbé,

Les circonstances douloureuses où nous nous trouvons, et des raisons majeures nous font un devoir de vous demander positivement, comme vos supérieurs ecclésiastiques, la transaction ci-jointe (suivait le texte de la note dont Me Josseau venait de donner lecture) qui mettra fin au procès pendant entre vous et MM. les rédacteurs de l'*Univers*.

Nous croyons faire par là un acte utile à l'Eglise et qui réjouira le cœur des fidèles.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de nos sentiments dévoués, au nom de mes collègues.

« Sur cette lettre, ajouta M. Dufaure, M. l'abbé Cognat *a cru devoir accepter le désistement* de l'*Univers*. »

Ainsi M. Cognat n'avait consenti à ne pas réimprimer sa brochure méchante, que sur l'ordre de ses supérieurs, et il voulait bien accepter le désistement de l'*Univers*. Renversant les rôles, le diffamateur se moquait outrageusement de ses victimes, et pour aboutir à ce résultat il avait fallu violer la parole donnée.

« Nous fûmes stupéfaits, raconte Eugène Veuillot. Les juges et le procureur impérial, tenus au courant des négociations, le furent aussi. Le président, interrogeant le gérant de l'*Univers*, lui dit avec une intonation indiquant la surprise : « M. Barrier maintient son désistement ? » et il semblait attendre un *non*. Après une seconde d'hésitation qui marquait de l'irritation et de la souffrance, Louis Veuillot fit signe à Barrier de répondre : *Oui*. Répondre *non* eût été accuser cette lettre de duplicité, rentrer en lutte et donner un scandale; le catholique devait s'exécuter.

« Cette fois il n'y avait plus de procès et l'*Univers* était joué. »

En réalité, céder était plus habile. En retirant son désistement Louis Veuillot se mettait dans une situation fausse, ce qui est le pire mal. Quelques amis comme Segrétain s'en indignèrent. Il se contenta de répondre : « La lettre lue à l'audience n'était pas du tout convenue. Pouvais-je réclamer là ? Ils ont en fait bien d'autres !... Ça vous fait bouillir. Si vous croyez que je gèle, vous vous trompez bien. »

Si du moins ses adversaires l'eussent lâché ! Mais le *Figaro* écrit un article envenimé où il déclare l'*Univers* complice de l'assassinat de Mgr Sibour. L'abbé Sisson s'empresse de le reproduire dans l'*Ami de la Religion* en le qualifiant « d'élevé et de grave. » Louis Veuillot demande aux vicaires capitulaires, avec respect, mais avec rudesse, ce qu'ils pensent du procédé. Ils le condamnent et déclarent qu'ils vont blâmer l'abbé Sisson. Deux jours après, le journal publiait un second article qui aggravait le premier. Mgr de Bonnechose, d'Evreux, et Mgr Boudinet, d'Amiens, protestent auprès de l'archevêché. M. Buquet répond au premier qu'il est très contristé de l'incident et qu'il a défendu à l'abbé Sisson de rien publier contre l'*Univers ;* au second : « Je vais le faire avertir *rudement.* » Il faut croire que la défense n'était pas très formelle, ni l'avertissement très impératif. Evidemment l'abbé Sisson se savait soutenu.

« Je n'eusse pas cru, écrivit alors Mgr Pie au rédacteur en chef de l'*Univers*, que vos adversaires pussent se porter à un acte aussi odieux que celui de l'insertion de l'article *élevé et grave* du *Figaro*. Le jour même où l'on a négocié la paix entre eux et vous, cette rentrée en matière contre vous au moyen d'une pareille arme est quelque chose d'inqualifiable. Des hommes qui vont jusque-là sont en voie de se faire infiniment plus de mal à eux-mêmes qu'à ceux qu'ils attaquent. »

Rien n'était plus juste. De tels procédés perdraient la meilleure des causes. L'abbé Cognat s'empressa de les employer, dans la mesure de ses moyens. Mgr Sibour était mort, il le fit parler, il prétendit qu'il n'avait agi que sur son ordre, et il le raconta longuement dans une lettre « confidentielle » à Mgr de Bonnechose dont il répandit de nombreuses copies. La presse finit par la connaître et par la publier ; l'auteur ne pouvait être assez naïf pour ne l'avoir point prévu.

J'y ai travaillé pendant onze mois, disait-il, avec le soin le plus assidu et toute l'attention possible. Mgr l'archevêque est venu plusieurs fois de sa personne m'encourager et soutenir ma persévérance dans ce pénible labeur. Je me hâte d'ajouter qu'il n'en a été ne peut en avoir aucune responsabilité. Il me laissait le soin de ce travail qui est entièrement de moi...

Enfin les quatre dernières lignes qu'il ait écrites m'ont été adressées au presbytère de Saint-Etienne-du-Mont, une heure avant sa mort : c'était pour me charger de prier M. Dufaure de le défendre lui-même contre les imputations que nos adversaires s'étaient permis de produire contre lui à l'audience ; il en avait été profondément peiné.

D'abord il n'avait été aucunement question de Mgr Sibour dans la plaidoirie du 24 décembre. Qui donc avait faussement informé l'archevêque ?

Mgr Léon Sibour, cousin et ancien vicaire général de l'archevêque défunt, somma l'abbé Cognat d'expliquer sa lettre. Celui-ci prétendit qu'il n'avait pas prévu que les sept ou huit copies qu'il en avait faites rendaient le secret difficile : « Je vous prie, Monseigneur, de me pardonner ce tort, si c'en est un. Mon but en l'écrivant était d'expliquer à Mgr l'évêque d'Evreux la confiance que j'avais en la pureté de ma cause et les raisons de la résistance que j'avais opposée à la conclusion extrajudiciaire de la paix. » Ces raisons toutefois n'expliquaient point son manque de loyauté. Mgr Léon Sibour « l'abandonna » à Louis Veuillot, tout en le priant de ne pas accuser les vicaires capitulaires, « auteurs du traité de paix, de tout ce qui a pu le violer. » Louis Veuillot dédaigna d'exécuter les abbés Cognat et Sisson : « A quoi me servirait, disait-il, de tirer les oreilles de ces

subalternes jusqu'à les arracher ? Je serais bien avancé d'avoir cela dans la main ! [1] »

V. — L'abbé Cognat déclarait donc qu'il était le seul auteur du pamphlet. Or, dans l'avant-propos, il était dit que « *plusieurs* avaient dû s'employer à ce travail. » Il y avait toujours un mensonge quelque part !

La vérité, c'est que ce *travail* accusait plusieurs manières, trahissait plusieurs mains.

Nous savons que Mgr Dupanloup avait préparé en 1853 un mandement que fit supprimer la publication de l'Encyclique *Inter multiplices*. Une épreuve en fut gardée, malgré ses ordres, et c'est à l'aide de cette épreuve qu'on put constater que l'*Univers jugé par lui-même* en renfermait mot à mot plusieurs passages importants, entre autres celui-ci : « Etrange situation !... Tant d'évêques d'une part et un journaliste de l'autre, en présence de l'Eglise étonnée et attentive devant le vicaire de Jésus-Christ ! » Mais l'évêque d'Orléans n'aurait-il pas été victime lui-même « d'une sorte de fraude ? » Louis Veuillot l'insinue dans une note : « Le rédacteur du pamphlet a pu, comme nous-même, dit-il, avoir connaissance de cette pièce sur laquelle nous avons vérifié ses emprunts ; il y a pris ce qui lui paraissait de nature à servir sa passion et à illustrer son talent. Rien ne prouve qu'il ait été autorisé à le faire [2]. »

On voudrait le croire.

Mais le style très exclamatif n'est sûrement pas de l'abbé Cognat.

L'abbé Victor Pelletier, chanoine d'Orléans, écrivait à Mgr Parisis en 1856 : « Tout cela part d'Orléans. En 1850 ou 1851, on m'a demandé ma collection de l'*Univers* pour faire des recherches. Je l'ai donnée. Plus tard on m'a demandé l'autorisation de l'emporter à Paris où elle est restée peut-être un an. Dès ce moment on préparait l'inique brochure. Ainsi toujours la même source. »

Le libelle fut copié par les élèves du grand séminaire d'Orléans, qui y ont passé plusieurs journées. Pour les dépister, on ne leur remettait pas à transcrire les pages consécutives : « J'en ai copié moi-même quatre pages, écrivait en février 1884 à l'*Univers* M. l'abbé Thoinard, curé de Cravant, et c'est le principe de mon attachement à l'*Univers*, que j'ai promis de lire ce jour-là. »

En réalité, c'étaient deux doctrines qui se heurtaient, et la politique n'y était pas étrangère. Que reprochait-on en effet à l'*Univers ?* C'était d'abord de s'être rallié au régime impérialiste, suivant la constante doctrine de l'Eglise. On lui aurait pardonné beaucoup s'il avait consenti à faire une opposition irréconciliable au pouvoir constitué. Sa situation ressemblait assez bien à celle des catholiques qui, suivant l'avis de Léon XIII, ont accepté franchement la République. Eux aussi ont été raillés, malmenés, méprisés, plusieurs découragés, et, à bien voir, l'opposition vient toujours du même parti. Les ralliés n'ont rien obtenu de la République, comme Louis Veuillot n'a rien obtenu de l'Empire, — rien, sauf sa suppression en 1860, — tandis que ces ennemis irréconciliables de l'Empire demeuraient à l'abri des coups. Ils n'accordèrent même pas le salut de la plume au glorieux vaincu qui succombait pour avoir défendu Pie IX. Là, l'évêque d'Orléans ne se montra pas grand, c'est lui qui imposa le silence à des admirations qui ne demandaient qu'à jaillir : « Il faut pardonner toute injure personnelle, écrivait-il à Montalembert, mais ce n'est pas la question, et nul de vous d'ailleurs ne s'y refuse. La question est de savoir s'il faut oublier dix années d'aberrations et d'iniquités qui ont fait plus de mal à l'Eglise et au Saint-Siège que dix années de vertus et de souffrances n'en pourront réparer... La question est de savoir s'il faut du jour au lendemain paraître oublier, je ne dis pas tout ce qu'on a souffert, mais tout ce qu'on a cru vrai, tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on a fait, tout ce qu'on a écrit. C'est en ce sens que je trouve engagé pour vous et au plus haut degré ce qui se nomme la sincérité et la moralité des actions humaines. C'est en ce sens que c'est ici une question de vérité et d'honneur, et pas une question de charité. Tout pour la charité, tout pour ce qu'elle demande, mais rien contre la vérité ! » Nous voici bien loin des doctrines de son discours à l'Académie. Il est clair qu'il réservait toute sa charité pour M. Tissot qui était un païen, et toutes ses rigueurs pour Louis Veuillot, à qui le Pape rendit ce témoignage que s'il avait pu pécher contre la charité, toujours il avait marché de concert avec la vérité, avec la vérité romaine. C'est précisément cette vérité que méconnaissait Mgr Dupanloup, ainsi que les catholiques libéraux. Ils craignaient que le Pape ne fût trop écouté en France, ils trouvaient Rome trop envahissante et pas assez éclairée sur les besoins de la société moderne. D'ailleurs dévoués au Saint-Siège, — avec un air un peu protecteur, — pour ce qui regarde le côté matériel, extérieur, la défense des Etats du Pape, le Denier de Saint-Pierre, mais non dans les idées. Après avoir flétri le gallicanisme dans vingt articles de l'*Avenir*, inconsciemment Montalembert était resté gallican. Question aussi d'éducation, de courant, d'atmosphère. Aussi ne pardonna-t-il jamais au fond la condamnation par Grégoire XVI de Lamennais et de la liberté de la presse. Ils restaient en défiance, au point que le cardinal Patrizzi, quand il vint baptiser le prince impérial au nom de Pie IX, son parrain, essaya vainement de réunir à la nonciature les deux groupes catholiques pour les réconcilier. Les chefs du parti libéral refusèrent de venir. Pourquoi ? Parce que le cardinal avait félicité Louis Veuillot au nom

[1] Consulter *Mélanges*, 2e série, t. III, p. 389-550, et Eugène Veuillot, *Louis Veuillot*, t. III, p. 80-160.
[2] Louis Veuillot, *Mélanges*, 2e série, t. III, p. 390.

du Pape, parce que l'*Univers* était en réalité le journal officieux de la Papauté, défendant avec une inlassable ténacité les idées romaines.

Mgr Dupanloup se croyait investi de la mission de gouverner l'Eglise de France, par le droit des lumières, du talent et du savoir-faire. C'est ce qu'explique admirablement Mgr Rendu, évêque d'Annecy, dans une lettre intime à un de ses amis, le chanoine Dubois, de Chambéry. On ne saurait mieux décrire la situation ni les états d'âme :

Je suppose qu'un ecclésiastique de talent, d'ambition et de volonté forte ait conçu le dessein de se placer à la tête du clergé. Quels sont les moyens qu'il prendra ? La chose est, ce me semble, très facile à deviner. Si elle existe, la liberté de la presse donnera à ses idées la liberté de se produire, et la mesure de son talent sera bien vite à ses yeux la mesure de l'influence qu'il doit exercer dans le monde. — Si déjà il existe une presse catholique, il fera tous ses efforts pour s'en emparer, afin de gagner beaucoup de temps. Si cette presse résiste à la séduction, il lui fera concurrence, et si elle combat ses projets, il dressera des batteries pour la détruire. Mais voilà que cette puissance fortement constituée oppose à l'attaque une résistance invincible. Elle s'obstine à vivre, malgré les blessures mortelles qu'on croit lui faire. Alors le conquérant déçu fait comme cet esprit dont il est parlé dans l'Ecriture, il va chercher d'autres esprits pour les enrôler sous ses drapeaux. Il en trouvera, car il est assez rusé, assez expert pour deviner les ambitions et le moyen de les séduire. A l'éloquence, il montrera une tribune ; au légitimiste, une fusion ; aux médiocrités, des moyens de se produire ; aux hommes de foi, une défense de la religion ; et aux politiques, la liberté. Quand sa légion sera rassemblée, il organisera la conspiration et assignera à chacun son rôle.

N'est-ce point ce qui a été fait ? S'il y a dans tout cela quelque chose de mystérieux, c'est le servilisme de tous les conspirateurs. Le champ de bataille est une pauvre revue, le *Correspondant*, où chaque conjuré doit coucher ses pensées. Cinq ou six autres petits journaux leur livreront leurs colonnes, de telle sorte que pas un moment de repos ne sera laissé à ce dangereux ennemi, à ce roi de la presse qui porte depuis si longtemps le nom d'*Univers*, et qui séduit l'Eglise et l'épiscopat. Le général de l'armée conjurée s'est réservé pour lui le grand coup, celui qui doit décider de la victoire, il a mis le feu à la bombe, il en est sorti un pamphlet, L'UNIVERS *jugé par lui-même*. Voilà, mon cher ami, l'origine et l'histoire de la guerre que tu déplores et que nous déplorons tous.

C'est bien cela. Il va sans dire que nous n'incriminons pas les intentions. Nous voulons que Mgr Dupanloup ait été de bonne foi et que sincèrement, se croyant le plus capable et le plus digne, il ait pris le gouvernail et dirigé la barque de l'Eglise de France d'après ses propres inspirations qu'il estimait les meilleures. N'eût-il pas dû être tiré de la bonne foi par cette simple pensée qu'il avait habituellement le pape avec lui sans doute, mais souvent aussi contre lui ? Une âme pleinement droite n'eût pas hésité, elle eût consulté Rome. Une chose toutefois a constamment retenu les chefs du parti libéral : ils se croyaient plus d'expérience et d'esprit que Rome. Très sincèrement peut-être, ils se déclaraient convaincus que Rome ne connaît point la société moderne, qu'elle ne sait pas, en un mot qu'elle retarde sur son temps. Alors pourquoi la consulter ?

C'est ainsi qu'on raisonnait sous l'Empire, c'est ainsi que les mêmes chefs de parti raisonnèrent sous le règne de Léon XIII. Le Pape ne connaissait pas la situation, il n'était pas instruit, le cardinal Rampolla lui cachait tout, jusqu'à l'Encyclique aux Français qui était l'œuvre du célèbre cardinal ! Les raisonnements, hélas ! ne sont pas neufs, c'étaient déjà ceux des jansénistes, mais qu'ils ont été funestes dans les résultats ! Ils ont paralysé l'union, divisé, émietté, semé l'anarchie dans les idées, et nous les rendons à bon droit responsables de la malheureuse situation actuelle de l'Eglise de France. Nous avons désappris d'obéir à nos chefs, parce que ceux-ci avaient désappris d'obéir au chef suprême de l'Eglise. Unis sous l'Empire, les catholiques eussent changé le cours des événements. En prenant place dans les conseils de l'empereur ils évitaient la guerre d'Italie qui était la guerre au Pape, et arrêtaient les envahissements de la Prusse. Enfermés dans leurs petites chapelles, ils boudaient, et ne parlaient que l'injure à la bouche de ce Veuillot qui s'était rallié à l'Empire.

Le lecteur fera les autres applications. Un évêque du moins, un évêque réfractaire, le plus illustre et le plus sincère de tous, Mgr Freppel, eut le courage de se rendre à Rome, et dans une longue entrevue avec Léon XIII que les chefs du parti irréductible l'avaient chargé d'éclairer, il produisit tous ses arguments contre le ralliement à la République, avec la verve et le talent que tous lui ont reconnu. Le vieux Pontife le laissa parler deux heures et le pria de revenir. A la seconde audience, d'un mot lumineux il renversa les raisons de l'évêque, et cependant on sait si celui-ci était logicien. C'est que malgré tout Mgr Freppel était resté cantonné dans ses vues personnelles et ses intérêts de clocher, tandis que le Pape embrassait, des hauteurs où il était placé, tout l'horizon. L'évêque d'Angers mourait dix mois après, mais certainement il n'eût pas fait, lui, échec au Pape.

Nous avons vainement cherché dans le *Journal intime* de Mgr Dupanloup ses impressions personnelles pendant que se déroulaient ces débats. Ce ne sont que des « extraits » pieux, et il y a lieu de le regretter. Nous ne trouvons que les deux notes suivantes : la première, au sujet de l'Encyclique *Inter multiplices* :

« 8 avril 1853. — Reçu l'encyclique aux évêques de France et béni Dieu. — Rien n'est plus doux que de voir clairement la volonté de Dieu et de la suivre. J'ai immédiatement retiré ce mandement, et rendu grâces à Dieu de ce qu'il n'y a pas eu un jour de retard. »

Du moins, chez l'évêque d'Orléans, le premier mouvement était bon.

La seconde, à propos de l'élection difficile de M. de Falloux à l'Académie française le 10 avril 1856, malgré l'opposition de M. Thiers :

« Election. Lutte entre le bien et le mal : Moment terrible ! Que lui, Montalembert et moi, soyons là : c'est un miracle. Quel mal font ces malheureux depuis cinq ans!... Dîner chez M. de Salvandy. Soirée d'honnêtes gens, d'esprits éclairés... et heureux. La défaite eût été un malheur pour ce pays. »

On croit deviner qui sont « ces malheureux. »

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — *L'Ami* ne va-t-il pas un peu loin quand il affirme (1904, p. 584) que l'on peut sans *aucune raison* faire *par écrit* la notification des péchés au confesseur, en lui disant ensuite : « Je m'accuse de tous les péchés que j'ai écrits, etc., et que vous avez lus ? »

La plupart des auteurs, sinon tous, enseignent, il me semble, que la confession doit être vocale *ex præcepto e consuetudine orto,* et par là-même qu'il faut une raison pour la faire par écrit.

Beaucoup enseignent même que ce précepte est grave. *Quid juris?*

R. — Nous nous sommes placés surtout au point de vue de la validité, dans l'article auquel vous faites allusion, et cela pour répondre à ceux qui voient dans la considération de la nécessité ou de l'urgence un élément susceptible d'atteindre la validité sacramentelle, l'essence même des choses. Qu'il y ait des raisons ou qu'il n'y en ait pas, peu importe ! La confession faite par écrit n'en reste pas moins suffisante comme confession, pourvu, bien entendu, qu'elle soit dûment présentée comme matière à l'absolution.

Au surplus, on peut soutenir qu'il n'y a point de faute expresse à se confesser par écrit, même sans raisons. L'usage est, il est vrai, de se confesser auriculairement. Mais l'usage et la coutume à force préceptive obligatoire en conscience sont choses différentes.

On voit très bien les motifs *per accidens* qui doivent déterminer le pénitent à ne point recourir au papier, toujours susceptible de conséquences aussi fâcheuses qu'indiscrètes ; on voit très bien aussi pourquoi les confesseurs ont raison de ne pas accepter facilement les confessions par écrit. Mais tout cela ne prouve point qu'il existe quelque part une loi préceptive obligeant *sub peccato* à ne recourir à l'écrit qu'en cas de nécessité. Nous n'engagerions personne à priori à prendre cette méthode ; mais à qui aurait le goût d'y recourir nous n'aurions point le scrupule de demander trop indiscrètement ses raisons.

Q. — J.-B. Aubry, dans le volume IV de ses *Œuvres,* développe une doctrine admirable sur le surnaturel en général et en particulier sur la grâce et la justification chez les infidèles.

A la page 419, il dit ceci : « La connaissance naturelle de Dieu et de la fin dernière, telle que je viens de la décrire, si elle ne suffit pas par elle-même, suffit avec la grâce... On ne voit nulle part qu'il soit nécessaire d'ajouter à cette connaissance naturelle autre chose que la grâce intérieure... »

Cette doctrine serait très consolante. Mais est-elle appuyée de raisons bien probantes, soit intrinsèques, soit extrinsèques?

R. — Ainsi énoncée cette doctrine risquerait d'être mal entendue, si elle n'était un peu commentée d'après l'enseignement courant de la théologie catholique, lequel certes était bien connu de l'excellent J.-B. Aubry.

Saint Thomas d'Aquin dit expressément que si un homme vivant à l'état non civilisé, en pleine forêt, suivait exactement la loi naturelle (avec les connaissances et pratiques morales qu'elle comporte), Dieu lui enverrait plutôt un ange pour lui donner les lumières salvifiques de la foi surnaturelle que de le laisser aller à la perte éternelle. C'est donc que, d'après le docteur Angélique, on n'a pas à s'inquiéter du sort futur des infidèles qui auraient honnêtement accompli les devoirs de la seule loi naturelle. Peu importe au fond le moyen providentiel qui pourra être employé. Saint Thomas parle de révélation faite *ab extrinseco* par ministère angélique. Ce peut être là une forme de la grâce de salut. Il peut y en avoir d'autres aussi, par illumination intrinsèque plus immédiate. Mais ce sont là mystères qui échappent à nos jugements et que nous n'avons pas besoin de pénétrer.

Deux choses sont certaines : 1° qu'il faut la foi pour être sauvé, *sine fide impossibile est placere Deo,* et un état de conscience qui ne soit pas *aversus a fine ultimo* au moment de la mort ; 2° que *facienti quod in se est Deus non denegat gratiam,* et que sous ce mot « grâce » il faut entendre, comme certainement l'a entendu notre auteur, non pas seulement les grâces actuelles transitoires, mais la grâce salvifique de foi et de justice surnaturelles ; d'où il résulte enfin 3° que le salut surnaturel n'est point à priori chose absolument inaccessible aux hommes que certaines circonstances majeures auraient réduits, loin de toute prédication, aux seules ressources de la loi naturelle.

Gardons-nous toutefois de conclure de là que l'œuvre de la prédication apostolique auprès de ces gens-là n'est guère nécessaire. Hélas ! qu'en est-il pratiquement de l'hypothèse de saint Thomas et de notre bon Aubry ?

Personne ne saurait le dire, et il y a trop de bonnes raisons de penser qu'elle ne doit que bien rarement se trouver réalisée. Et pour un ou quelques-uns peut-être qui pourraient ainsi se sauver en récompense (?) de leur complète honnêteté naturelle, combien sont exposés, avec beaucoup plus grande probabilité, au péril de la damnation ?

Il importe assurément de décharger la Provi-

dence des contradictions rationnelles qu'on lui oppose dans le camp des impies. Mais cette apologétique indirecte, de tout point excellente et utile, pour ne pas dire souvent nécessaire, doit s'arrêter là et respecter l'insondable mystère de la prédestination, ainsi que nous en avertit saint Paul : « *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus !* » (Rom., XI, 33).

Q. — Principe énoncé par Vincent : « Le législateur civil peut-il invalider les contrats valides de droit naturel? — Au for externe, oui ; au for interne, c'est controversé. *Prima opinio absolute negat...* »

Or un individu vient de recevoir 20.000 fr. par suite d'un testament valide de droit naturel ; puis on remarque qu'il y manquait une formalité légale essentielle, et le juge le déclare officiellement. Mais que fait notre individu? Comme il est instruit, il se dit qu'il a une opinion théologique pour la validité naturelle du contrat, qu'il peut en bénéficier au for interne, et il passe la frontière avec son argent en poche.

Que penser de l'opinion elle-même et de l'application qu'en fait cet individu?

R. — Donnez-vous la peine d'ouvrir vos auteurs de théologie, Vincent lui-même, au traité *de Contractibus* à l'endroit où ils dissertent de cette controverse fameuse touchant l'influence des formalités civiles sur la validité radicale des testaments. Vous verrez là tous les arguments pour et contre. Vous aurez, pour vous former une opinion, tous les éléments que nous pourrions vous fournir nous-mêmes. Avouez que notre appréciation personnelle n'est pas un argument valable à ajouter aux autres ; inutile de vous en préoccuper. Les deux sentiments opposés sont probables.

Votre homme n'est pas suffisamment instruit ; autrement il saurait qu'aucune opinion probable ne lui permet de s'adjuger les 20.000 francs après qu'une sentence judiciaire est intervenue annulant le testament pour défaut de forme. C'est *ante sententiam judicis* que la controverse a sa raison d'être, et non *post sententiam*, comme en beaucoup d'autres problèmes analogues des traités de la *Justice* et des *Contrats*.

Q. — Peut-on bénir des scapulaires à l'avance et les imposer ensuite aux récipiendaires ?

R. — Le P. Beringer pense que la bénédiction des scapulaires ne doit pas nécessairement se faire en présence des récipiendaires ; par conséquent si l'on a, lors d'une réception, bénit plus de scapulaires qu'il n'en fallait, on pourra se servir de ceux qui restent pour une réception nouvelle, sans les bénir de nouveau [1].

Nous acceptons volontiers cet enseignement, mais à la condition que ces scapulaires ne seront employés que par celui qui les a bénits, et non par un autre prêtre, parce qu'il n'y aurait plus entre la bénédiction et l'imposition l'unité requise par les décrets du Saint-Siège. De fait, la décision du 16 juin 1872 exige que la bénédiction du scapulaire soit faite par celui qui l'impose [1].

Il suit de là que celui qui a des scapulaires qui ont été bénits à l'avance supprimera dans la réception tout ce qui concerne la bénédiction.

[1] Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 396.

[1] *Decreta authentica*, n. 430 ; — Tachy, *Les Confréries*, 2e édition, n. 202, p. 259.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Histoire du Bréviaire, par Dom Suitbert Bäumer, bénédictin de l'abbaye de Beuron. — Traduction française mise au courant des derniers travaux sur la question, par Dom Réginald Biron, bénédictin de l'abbaye de Farnborough. — 2 vol. in 8 de XXIV-440 et 532 p., 12 fr. — Paris, Letouzey.

Cette *Histoire du Bréviaire* mérite vraiment et à plus d'un titre de fixer l'attention. A son apparition en 1895, les critiques lui firent l'accueil le plus bienveillant. Ecrite en allemand, on lui trouva les qualités et un peu aussi les défauts de ce pays. Abondante, complète comme tout ce qui nous vient d'Outre-Rhin, elle compte une foule de références qui la mettent fort au dessus de ce qui avait paru là-dessus jusqu'alors. Les informations sont sûres, les détails précis, et la variété des documents en fait un trésor de renseignements hors de pair, comme savent en fournir les Bénédictins.

Restait à faire circuler un peu d'air, de jour et de lumière, dans le texte original presque aussi touffu que savant. Le traducteur, qui voyait là, en définitive, une œuvre ayant avantageusement subi l'épreuve du temps, s'empressa d'y pourvoir au plus tôt. Il lui donna une tournure plus française, rejeta en appendices certaines remarques plus encombrantes que de raison, et par ses notes au point tirées des derniers travaux sur le Bréviaire, on peut dire qu'il en a fait un ouvrage de premier ordre, dont le succès est assuré et s'annonce comme considérable.

L'auteur commence par mettre en lumière l'objet de son livre. Il ne s'agit pas ici de la prière privée et individuelle. Dom Bäumer a un but plus élevé. Il entend nous présenter et tenir à jour la prière liturgique et cultuelle de l'office divin, telle que l'a récitée de siècle en siècle la communauté chrétienne, soit par elle-même, soit par ses mandataires officiels. Et voici qu'avec lui on peut assister graduellement, depuis l'ordonnance embryonnaire de l'office et la formation de l'année chrétienne, à la genèse des différentes Heures du Bréviaire, jusqu'à son épanouissement complet en la forme actuelle.

Dans le principe, les synaxes eucologiques sont à peu de chose près ce qu'elles étaient dans les synagogues. Il y a psalmodie, lecture des saintes Ecritures, collectes ou oraisons, parmi lesquelles il faut ranger surtout le *Pater*, et une homélie sur le thème fourni par les leçons. Des réunions cultuelles ont lieu dès le temps des apôtres à des heures déterminées. On en trouve la nuit (Vigiles), le matin (Laudes), à neuf heures (Tierce), à midi (Sexte), à trois heures (None), et le soir (Vêpres). Toute la communauté y prend part le dimanche, aux anniversaires des Martyrs, et les jours de station. Pour le surplus, c'est affaire aux chefs de chaque chrétienté ; ils deviennent les mandataires et comme la bouche de

l'Eglise, et remplacent de la sorte ceux qui ne pourraient vaquer à la prière sans dommages pour les besoins de la vie : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus*.

Avec Constantin le cadre de l'office canonial s'élargit soudain dans la magnificence des basiliques qui s'élèvent un peu partout. Les volontaires du monachisme et de l'ascétisme ne se contentent plus des Vigiles solennelles; ils les rendent quotidiennes. L'Eglise à son tour introduit en nombre plus considérable les mystères de l'année ecclésiastique, les fêtes du Seigneur et des saints dans le cycle des Heures liturgiques. Elle intervient pour faire aux fidèles une invitation pressante de se joindre à ses collèges libres de moines et de vierges. Les Psaumes se chantent, tantôt à la façon des répons comme des litanies, tantôt à deux chœurs. Le clergé préside aux prières que l'on récite pour les divers besoins de la chrétienté, et l'on ne se retire qu'après avoir été bénit par le chef de l'assemblée.

Ainsi installé dans les églises, l'office divin n'en sortira plus. Les *Parthenæ* et les *Monazontes* peuvent maintenant quitter le monde au milieu duquel ils vivaient alors et se grouper dans les monastères pour y établir la prière canoniale. Le clergé n'en continuera pas moins le service eucologique, dont à coup sûr l'abandon rendrait suspects aux fidèles ses titres à la direction des âmes ; et désormais il y aura l'office des communautés monastiques qui s'enrichit bientôt de Prime et de Complies, et celui des églises épiscopales, qui n'adopta que plus tard ces deux Heures d'origine monacale.

Jusqu'à saint Grégoire le Grand, on varia souvent d'une église à l'autre, dans le choix et le nombre des Psaumes, Répons, Lectures et Prières. A côté des chants et des leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, il y avait nombre de compositions privées, comme le *Gloria in excelsis*, le *Te Deum* etc., qui faisaient partie de l'office. L'uniformité n'existait point, en dépit des efforts tentés pour cela par les métropoles, les conciles provinciaux et les grands monastères.

Avec ce saint pape, on fait un grand pas vers l'unité. C'est lui qui collectionne les prières et usages liturgiques de ses prédécesseurs, et qui assigne à chacun d'eux sa place dans le *Cantatorium*, le Missel, le Responsorial et l'Antiphonaire. La famille bénédictine, d'où était sorti Grégoire le Grand, adopte l'office romain, *sicut psallit Ecclesia romana, cum canticis consuetudinariis*. Le moine Augustin importe les hymnes de l'Eglise romaine chez les Anglo-Saxons ; Pépin et Charlemagne font de même dans leurs Etats, et voilà les églises franques célébrant suivant le rit grégorien, *juxta instar officiorum ecclesiæ beati Petri apostoli*, dont notre auteur donne la structure avec l'ordonnance des Heures, des Psaumes, des Leçons, des Prières, et leur Cérémonial.

Dom Bäumer cite alors de nouvelles transformations, et aussi plus d'un abus dans les siècles qui suivirent, comme il s'en glisse dans toutes les choses humaines. C'est ainsi qu'on introduisit jusque dans les églises de Rome la coutume de raccourcir tous les jours l'office de Matines. Mais Grégoire VII, que Dom Guéranger regardait comme ayant abrégé le Bréviaire, est l'un de ceux au contraire qui ont protesté le plus contre un tel relâchement. 1° Il ordonne positivement qu'aux féries les Matines aient 12 Ps. et 3 leçons, aux fêtes 9 Ps. et 9 leçons, et le Dimanche 18 Ps. et 9 leçons, à la réserve de Pâques et de la Pentecôte avec leur Octave, où il n'y aura que 3 Ps. et 3 leçons, comme c'était l'antique usage. Du reste, 2° on ne comprendrait pas qu'il félicite les rois d'Aragon et de Castille de leur zèle à établir l'office de l'Ordre romain *ex antiquo more*, au moment où il l'aurait mutilé.

C'est plus tard qu'une évolution liturgique survenue dans la forme de l'office de la chapelle papale, à l'époque même où de longues et fréquentes absences forcées tenaient les papes éloignés de Rome (1088 à 1187), donna naissance au Bréviaire moderne. Sa divergence avec l'ancien consiste moins dans le texte du livre que dans son mécanisme et la façon différente de l'employer, ou si l'on aime mieux, dans la non-utilisation pratique d'une partie importante du Bréviaire. L'office férial n'est presque plus récité ; il devient impossible de dire le Psautier entier dans la semaine ; le sanctoral a presque envahi tout le calendrier, et une grande partie du texte des livres de l'office ne se trouve jamais récitée. Par contre, il comprend des offices subsidiaires, tels que l'*Officium de Beata* et l'*Officium defunctorum;* des prières particulières, telles que les Psaumes de la Pénitence, les Psaumes graduels ; des hymnes métriques, et les suffrages.

Ce qui assura le succès de ce Bréviaire, ce fut son adoption par les Franciscains qui voyageant, quêtant, prêchant d'un bout de l'Europe à l'autre, avaient besoin d'un petit Bréviaire qui renfermât l'office entier. Ils en firent une édition à leur usage. Grégoire IX approuve les corrections faites par Aymon, général des Mineurs ; Nicolas III en fait le Bréviaire des églises de Rome ; et en 1337, le Saint-Siège fixé à Avignon supprime les vieux livres tant des clercs que des églises d'Avignon pour le leur imposer.

Malheureusement ce Bréviaire ne se maintint pas longtemps dans son intégrité. Certaines églises en l'adoptant gardèrent une partie de leurs anciens usages. L'imprimerie manquant pour multiplier les exemplaires, des copistes ignorants ou peu attentifs créaient des livres peu corrects ou y introduisaient des histoires apocryphes et peu convenables. Avec l'imprimerie chaque évêque voulut ensuite avoir son Bréviaire particulier. Il fallait une réforme. Elle viendra à son heure.

Comme ballon d'essai, parut à Rome en 1535 le Bréviaire du cardinal Quignognez. Le Pape en ayant permis l'usage à quiconque en ferait la demande, ce Bréviaire étant très court se répandit beaucoup, et en faisant tomber en désuétude les Bréviaires diocésains et locaux, il prépara indirectement la voie à la réforme de saint Pie V, qui rendit à l'office divin sa physionomie antique (9 juillet 1568). Dom Bäumer consacre près de 100 pages à l'histoire de cette réforme devenue si urgente.

Viennent ensuite l'exposé des travaux de Grégoire XIII relatifs au Calendrier et au Martyrologe, — les améliorations diverses apportées au Bréviaire par la correction de la Vulgate, la correction des légendes, la correction des hymnes, — le résumé des actes de la Commission nommée par Benoît XIV dans le but d'une réorganisation complète du Bréviaire, — les dernières tentatives de réforme sous Pie VI, Pie IX, et au concile du Vatican, — enfin les modifications et additions faites au Bréviaire sous Léon XIII, et surtout celles qui touchent aux Rubriques, aux offices votifs, et à plusieurs légendes.

A notre grand regret, la place nous manque pour entrer dans les détails si intéressants que renferme cette *Histoire du Bréviaire;* mais nous garantissons que celui qui voudra la lire y apprendra beaucoup, et n'aura qu'un regret : celui de ne l'avoir pas connue plus tôt.

Mémoires du duc de Choiseul (1719-1785). — Un vol. in-8 de xx-468 p., 7 fr. 50. — Paris, Plon.

Le duc de Choiseul passe généralement pour le plus grand des ministres de Louis XV, ce qui ne le hausse point même au sommet des pantoufles de Richelieu, car la politique extérieure de la monarchie du XVIII[e] siècle fut aussi aveugle et aussi imprévoyante qu'elle pouvait l'être, et sa politique intérieure fut, sous un roi absolu, aussi misérablement livrée à l'intrigue et aux ambitions particulières qu'elle a pu l'être depuis sous les diverses formes du parlementarisme dont nous avons été affligés. *Quid prosunt leges sine moribus?*

Mais, quelque opinion que l'on ait de la grandeur de Choiseul, ce qui l'immortalise aux yeux de la postérité,

c'est qu'il fut, en notre pays, l'expulseur des Jésuites. Les Jésuites confèrent l'immortalité à quiconque s'attaque à eux ; et de moins grands que Choiseul ont eu, depuis, ou auront cet honneur.

Ces *Mémoires* paraissent tardivement. C'est qu'ils ne sont pas complets. Divers érudits avaient eu déjà la pensée et la mission de les publier ; et puis, l'on attendait l'heureuse trouvaille qui eût permis de combler les vides. Choiseul les a rédigés après sa disgrâce, dans son exil de Chanteloup (Chanteloup est aux bords de la Loire, près d'Amboise : on s'auréolait d'exil à bon compte, en ce temps-là !), et il n'a pas achevé. Il saute des années entières de sa vie, et il n'a pas pris la peine de coudre ensemble des morceaux qui offrent des solutions de continuité.

Cette peine, son éditeur de cette année, M. Fernand Calmettes, l'a prise avec beaucoup de diligence ; et, où c'est nécessaire, il relie les chapitres de Choiseul par de brèves esquisses des périodes passées sous silence. Cela facilite la lecture, et on lui en saura gré. Mais l'intérêt de la publication va évidemment au texte même de Choiseul et à la physionomie extrêmement vive et nette qui s'en dégage.

Tant qu'il fut en fonctions, ambassadeur ou premier ministre, il avait dû garder quelques formes, ménager les choses et les gens, user de quelque diplomatie, d'ailleurs sans ombre de scrupule ni souci de dignité. Une fois relégué à Chanteloup (1770), le masque tombe, et l'homme reste et s'étale avec une désinvolture, un cynisme, une inconscience dont le XVIII^e siècle n'a pas livré le secret au XIX^e. Une superbe insolence avait toujours été le fond de sa nature ; mais il avait dans l'esprit des ressources infinies pour la pallier quand il le fallait, quand il était au pouvoir. Libéré maintenant, il la laisse se donner toute carrière et s'épancher toute crue, contre tous ceux qu'il a connus, contre le roi lui-même, « homme sans âme et sans esprit..., ayant tous les défauts de l'âme la plus vile et la moins éclairée, mais manquant de force, à l'âge où il était, pour faire éclater ses vices aussi souvent que sa nature l'aurait porté à les montrer, » et puis aussi et surtout contre le pape (Choiseul fut ambassadeur à Rome un peu plus de deux ans, de novembre 1754 à janvier 1757, au temps de Benoit XIV), contre les évêques restés fidèles à la Bulle *Unigenitus*, contre les Jésuites. — Et sur ce point, la lecture de ces *Mémoires* amène une fois de plus à constater que nous sommes en progrès sur le XVIII^e siècle et que, si nos anticléricaux d'aujourd'hui pourraient demander à Choiseul des leçons de langue et de formes, en revanche leur anticléricalisme est, en son fond, d'essence moins méprisante, moins perfide et moins insolente que le sien.

La Révolution, par Emile Ollivier, de l'Académie française. — Un vol. in-12 de IV-388 p., 3 fr. 50. — Paris, Garnier.

M. Ollivier n'est pas un dilettante. Ses écrits sont des actes. Sa *Révolution*, dont la préface est datée du 4 novembre 1904, en a à ces « démocrates » qui, depuis qu'ils sont devenus les maîtres des affaires et du gouvernement, « ont trouvé que les privilèges maudits n'étaient vicieux que parce qu'ils n'en profitaient pas et qu'ils cesseraient de l'être dès qu'ils en deviendraient les bénéficiaires » : d'où la résurrection sans vergogne, à leur profit, des pratiques jadis si âprement censurées par eux : — « L'ancien régime, tué en haut, est à la veille de revivre et de s'installer en bas, aussi inique et plus intolérable parce qu'il serait plus grossier. »

L'ancien régime, c'était le privilège, c'était l'oppression des faibles, l'impunité assurée aux forts, l'impôt inquisitorial et arbitraire, et M. Ollivier a raison de voir que nous y retournons : mais au fait, en sommes-nous jamais sortis ? M. Ollivier ne veut pas qu'on juge la Révolution sur ce qu'il appelle des « accidents, » sur ses folies. Sans doute. Mais, si l'on fait abstraction de ces soubresauts d'une violence exceptionnelle, il reste que la Révolution, dans son fond et dans ce qui en survit sous nos yeux, n'a fait qu'accélérer le travail de désorganisation et de décomposition commencé par l'ancien régime. M. Ollivier célèbre l'œuvre politique, l'œuvre sociale et même l'œuvre religieuse de la Révolution (telle qu'il la trouve exprimée dans le Concordat qui consacre, dit-il, la sécularisation et la liberté de l'Eglise) : mais, en politique, c'est l'ancien régime qui systématiquement avait brisé les rouages températeurs de la vieille monarchie chrétienne et frayé les voies au Césarisme (dont le Combisme n'est qu'une manifestation un peu moins affinée que d'autres) ; sur le terrain social, c'est l'ancien régime qui avait faussé les ressorts des corporations et préparé la désorganisation du monde ouvrier (voir là-dessus les deux livres de Martin Saint-Léon et de G. Fagniez, étudiés ici) ; et, sur le terrain religieux enfin, c'est l'ancien régime qui, au cours de ses trois derniers siècles d'existence, avait orienté persévéramment sa politique non pas encore contre l'idée religieuse ni contre l'idée chrétienne, mais contre l'Eglise et contre la divine constitution de l'Eglise : dira-t-on que la Révolution a manqué de logique et bouleversé les traditions d'ancien régime en passant de la politique antiecclésiastique à une politique antireligieuse ?

Notre point de vue général, sur ces matières, n'est pas celui de M. Ollivier. Mais cela n'empêche que son livre n'abonde en vues de détail très heureuses et très riches d'applications. Il comprend deux chapitres : le premier raconte « *Le Drame,* » superbe tableau d'ensemble de la Révolution (p. 1-228) ; et c'est dans le second, intitulé « *L'Œuvre,* » que M. Ollivier développe l'idée qu'il se fait de la Révolution et une interprétation de ses résultats qui dénote l'homme d'Etat enlisé dans les préjugés de l' « étatisme » d'ancien régime, mais aussi le penseur toujours généreux et loyal, et toujours aussi, en somme, ami sincère de la liberté de l'Eglise.

L'Allemagne française sous Napoléon Ier, par Georges Servières. — Un vol. in-8 de 500 p., avec carte, 7 fr. 50. — Paris, Perrin.

Ce que l'on entend ici par *Allemagne française*, ce n'est point la totalité des territoires germaniques qui durent subir l'annexion à la France ou le protectorat de Napoléon. Ce n'est point, par exemple, la rive gauche du Rhin (ceci était la France proprement dite, et non une Allemagne française). Ce n'est point non plus le royaume de Westphalie, qui, tout détenu qu'il fût par un frère de Napoléon, n'était pourtant pas annexé et donc pas français. Ce ne sont pas non plus les Etats demi-français de Berg et de Francfort, et pas davantage les royaumes, grands-duchés, duchés ou principautés qui formaient la Confédération du Rhin, placée sous le protectorat de Napoléon, mais Allemande toujours.

L'*Allemagne française*, dans le livre de M. Servières, ce sont uniquement les territoires allemands qui furent par décret du 13 décembre 1810 annexés à l'Empire français et distribués en départements comme tout le reste de l'Empire.

Ces territoires comprenaient les pays situés à l'est de la Hollande, tout le long de la mer du Nord et jusqu'à l'embouchure de la Trave, dans la mer Baltique : c'est-à-dire le duché d'Oldenbourg, les deux principautés de Salm, les trois villes hanséatiques, une partie du Hanovre, tout un département du royaume westphalien, etc.

De tout cela on forma les trois départements de l'Ems supérieur, des Bouches-du-Weser, des Bouches-de-l'Elbe, ayant respectivement pour chefs-lieux Osnabrück, Brême, Hambourg (Lübeck, jadis tête de la Hanse, devenait simple sous-préfecture du département des Bouches-de-l'Elbe).

Comment Napoléon, en pleine paix, se laissa-t-il amener à un tel abus de pouvoir? La seule raison qu'il invoqua (et il n'y en avait pas d'autre en effet), c'était la nécessité d'assurer le blocus continental, la nécessité de fermer au commerce anglais l'accès des fleuves de l'Allemagne du Nord (Ems, Weser, Elbe, Trave) et les ports des régions qu'ils arrosent.

Déjà c'était pour assurer l'observation du blocus continental qu'il avait édicté, l'année précédente, la confiscation des Etats du Pape. C'est pour la même raison qu'il se brouillera, quinze mois plus tard, avec le tsar. Le blocus était une conception aussi simple que grandiose, et qui devait inévitablement affamer l'Angleterre : il lui manquait seulement d'être réalisable.

Nulle part le régime français ne fut aussi impopulaire que dans ces régions de la Hanse. Sur la rive gauche du Rhin, on nous avait accueillis avec bonheur; sur maint point de la Wesphalie, on nous regretta. Mais les gens de Hambourg, de Brême, de Lübeck, étaient les moins faits du monde pour goûter quoi que ce soit des douceurs du régime impérial. C'étaient des marchands, donc des gens essentiellement pacifiques. Ils avaient besoin de la paix pour leur commerce. Ils ne connaissaient le service militaire que sous la forme très atténuée d'une garde civique, et voilà que l'on venait leur imposer, comme à tout le reste de l'Empire, le régime de la conscription et de la caserne! Ils vivaient tranquilles derrière leurs vieux remparts ; et voilà que, sous prétexte de les doter de fortifications solides, on venait tout saccager, abattre par centaines, par milliers, les maisons et villas situées dans les nouvelles zones militaires. Ils étaient, en économie politique, libres-échangistes; et pour eux, vieux *rouliers de la mer*, le blocus continental c'était la ruine, et c'était, en attendant la ruine, tout un système de vexations sans trêve. L'administration française, pour eux, ce fut surtout la douane, une douane sans cesse occupée à perquisitionner, à fureter partout, à capturer les navires, à saisir, confisquer, brûler les marchandises suspectes, café, sucre, chocolat, toutes douceurs dont les Hambourgeois durent désormais se passer comme le reste de l'Europe.

On lira le détail de toutes ces choses dans le livre, très documenté et très vivant, de M. Servières.

Le comte de Puymaigre raconte qu'un jour d'été, dans ces années d'« Allemagne française, » étant allé se baigner à Travemünde (le port de Lübeck, sur la Baltique), il y rencontra, non loin de la plage, M. de Serre, qui était alors Premier Président à Hambourg et qui lui dit : « J'ai beau faire, je ne puis croire que je me baigne dans des eaux françaises! » — Toute la philosophie de la faute de Napoléon tient dans ce mot d'un homme d'esprit.

LITURGIE

Q. — 1° D'après les décisions liturgiques, il semble qu'on doive se mettre à genoux à l'*Incarnatus est* du *Credo* deux fois dans l'année. Cela posé :

a) Ces décisions n'obligent-elles que le célébrant, ou le chœur tout entier?

b) Peut-on admettre qu'une partie du chœur restant assise se contente de se découvrir, et que l'autre se mette à genoux?

c) Y aurait-il un décret autorisant cette manière d'agir, et l'évêque peut-il, de sa propre autorité, l'instituer? Suffirait-il d'être chanoine, par exemple, pour rester assis, tandis que le vicaire, son voisin, devra se mettre à genoux?

2° Un vicaire capitulaire peut-il, sans indult spécial, imposer à la messe une oraison aux prêtres du diocèse?

R. — Ad I. Non seulement il semble, comme vous le pensez, mais il est hors de doute que, *le jour de Noël et de l'Annonciation*, on doit se mettre à genoux à l'*Incarnatus est* du *Credo*, sans qu'il y ait exception, même pour l'évêque, ou les chanoines, ou une partie du chœur, et rester ainsi pendant tout le temps que dure le chant de ce verset.

Ouvrez, par exemple, le Cérémonial des Evêques; voici ce que vous trouverez : « In nocte vero et die Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, ac die Annuntiationis Beatæ Mariæ Virginis, Episcopus cum mitra apud suam sedem, et Canonici, ac omnes alii in suis locis genuflectunt, quando cantatur dictus versiculus *(Et incarnatus est*, etc.) a Choro, et eo finito, omnes sedent. » (Liv. II, ch. VIII, n. 53).

Mais en dehors de ces deux jours, quand le chœur chante ce verset, tous ceux qui sont assis, chanoines, chapelains, et même les simples clercs, ne sont tenus qu'à se découvrir (l'évêque garde la mitre) et à incliner la tête; ceux-là seulement qui sont debout, comme le cérémoniaire qui a dû se lever pour avertir le célébrant d'avoir à se découvrir et s'incliner (n. 3029, ad 3), sont astreints à se mettre à genoux.

Telle est l'interprétation donnée par les décrets et le sens qu'il faut attacher à un passage équivoque du Cérémonial, où on lit : « Pariter canonici sedentes, capite detecto, et Episcopus cum mitra, profunde inclinant caput versus Altare, alii genuflectunt, donec perficiatur dictus versiculus. » (Liv. II, ch. VIII, n. 53).

En effet, la Congrégation dit : « Ii tantum de Choro qui stant, tenentur ad genuflexionem. » (13 juin 1671, n. 1421, ad 3). — « ... Omnes de Choro stantes, dum canuntur illa verba : *Et incarnatus est*, genuflectere debent; sedentes vero genuflectere non debent; præterquam in Nativitate Domini et in festo Annuntiationis B. M. V., quibus diebus etiam sedentes genuflectere debent. » (17 juin 1673, n. 1476, ad 1, 2, 3, 4 et 5).

Expliquant en outre une réponse donnée le 13 juin 1676, n. 1570, elle déclare : « Omnes, nec excepto Episcopo, teneri genuflectere, quandocumque stantes incidant in illa verba : *Et incarnatus est* etc., tum si ab ipsis ore proferantur, tum si a cantoribus cantentur; vel etiam si sedeant, in ipsa Nativitate, necnon in festo Annuntiationis (licet translato) B. M. V. Cæteris vero diebus indiscriminatim sedentes omnes, nemine excepto, teneri caput detectum inclinare; nec eo casu locum habere dispositionem Cæremonialis, quod caput inclinantibus Canonicis, inferiores genuflectant. » (13 fév. 1677, n. 1594, ad 2; 16 juin 1663, n. 1268).

Enfin, c'est la pratique romaine, et un décret relativement récent, 15 juin 1895, n. 3860, ne voit rien à reprendre dans l'usage qu'on suit depuis deux ans dans l'église de Vellétri, où tous les membres du chœur (chanoines, bénéficiers et séminaristes), quand ils sont assis, se contentent d'une inclination profonde de tête. — Mais on ne comprend pas ici, bien entendu, les jours de Noël